Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20251226-2025DECEMBRE71-DE

*Département des Côtes d'Armor*
*Arrondissement de Saint-Brieuc*
*Commune de Trédias*

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**
**DE LA COMMUNE DE TREDIAS**
**SEANCE DU VENDREDI 26 DECEMBRE 2025**

: : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : : :

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Didier DEVRAND, Premier Adjoint au Maire.** *(Articles L 2121-14 et L 2122-17 du CGCT)*
Nombre de conseillers en exercice : **8, Présents : 7 Votants : 8**
Date de convocation et affichage **: 18 décembre 2025**
Etaient présents : **Didier DEVRAND, Catherine TIENGOU, Claude BOURDON, Béatrice SOURISSEAU, Clément BOISGERAULT, Nathalie LECHEVESTRIER, Joseph POIRAUDEAU.**
Absent : **Dominique MONTOUT (pouvoir à Didier DEVRAND)**
A été désignée secrétaire de séance **: Béatrice SOURISSEAU**

*ORDRE DU JOUR* :- ELECTION DU MAIRE-ELECTION DES ADJOINTS-ENVELOPPE INDEMNITAIRE-Approbation du PV du 14 novembre 2025-LOTISSEMENT : autorisation à signer les compromis de vente-Questions diverses

*Séance du 26 décembre 2025 -2025-071 Objet* **: ELECTION DU MAIRE**

Monsieur DEVRAND indique que la présidence de l'assemblée dans le cadre de l'élection du Maire est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur BOISGERAULT.
Il est procédé à l'élection du Maire en vertu des l'articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Monsieur BOISGERAULT, doyen de l'assemblée assure la présidence de séance. Il procède à l'appel des Conseillers municipaux en exercice et constate que la condition de quorum est atteinte.
*Madame TIENGOU et Monsieur POIRAUDEAU font part de leur candidature au poste.*

A l'issue du vote de l'ensemble des membres du Conseil municipal, il est procédé au décompte des suffrages. Madame TIENGOU obtient 5 voix et Monsieur POIRAUDEAU 3 voix ;
**La majorité des suffrages exprimés étant de 5, Madame TIENGOU est élue Maire et immédiatement installée.**

La présidence de séance est désormais assurée par Madame TIENGOU.

*Certifié exécutoire*

Clément BOISGERAULT
Président de séance

Bétarice SOURISSEAU
Secrétaire de séance